

ARRÊTÉ du PRÉSIDENT

N° 2025-68

OBJET : Promotion interne au choix de l'année 2023 pour l'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux
Mise à jour de la liste d'aptitude établie par arrêté n°2023-100 du 28 mars 2023.

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre II de son livre V, et ses articles L. 523-1 et L. 523-5,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, articles 5-1° et 6-1°,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement de d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 4, 22 et 31,

Vu le décret 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 2023-100 du 28 mars 2023 portant liste d'aptitude établie au titre de la promotion interne au choix pour l'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Considérant que vingt-quatre fonctionnaires, portés sur la liste susvisée, n'ont pas été nommés stagiaires, ont demandé à être maintenus sur cette liste,

- ARRÊTE -

Article 1er : Les vingt-quatre fonctionnaires, dont les noms sont annexés au présent arrêté, sont maintenus sur la liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne au choix pour l'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
093-287500060-20250320-2025-68-AR
Date de télétransmission : 25/03/2025
Date de réception préfecture : 25/03/2025



Fait à Pantin, le 20 mars 2025

Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe des
Affaires statutaires, juridiques et des organismes
paritaires



Louise HARGUINTEGUY

ANNEXE A L'ARRETE N° 2025-68 DU 20 MARS 2025
portant mise à jour de la liste d'aptitude des agents de maîtrise territoriaux

Madame BACHATENE Souad	Mairie de SAINT-DENIS
Madame BENMEZIANE Maria	Mairie de BAGNOLET
Madame BUHON Corinne	Mairie de LA COURNEUVE
Monsieur BURY Jaroslaw	Mairie de LA COURNEUVE
Madame CAPOGROSSO Catherine	Mairie de CHOISY-LE-ROI
Madame CHANDRA Sujatha	Mairie de COURBEVOIE
Madame CHIHI Fatna	Mairie de SAINT-DENIS
Madame CZEKAJSKA Monika	Mairie de LE BOURGET
Madame DA SILVA Isabelle	Mairie de SUCY-EN-BRIE
Monsieur DONNE Thierry	Mairie de VINCENNES
Monsieur DUCOTTRET Frederic	Mairie de VITRY-SUR-SEINE
Monsieur DURAND Thierry	Mairie de IVRY-SUR-SEINE
Monsieur GIARDINA Nicolas	Mairie de LE BLANC-MESNIL
Madame GREGOIRE Marie-Line	Mairie de NOISY-LE-GRAND
Madame HELASSA Saliha	Mairie de CACHAN
Madame LEMAITRE Valerie	Mairie de DRANCY
Madame MOYSE Veronique	Mairie de LA COURNEUVE
Monsieur PIERRON Tony	Mairie de SAINT-OUEN-SUR-SEINE
Monsieur RIBERT Christophe	Mairie de VILLECRESNES
Monsieur ROSEAU Willy	Mairie de GENNEVILLIERS
Madame ROUASS Farida	Mairie de AULNAY-SOUS-BOIS
Monsieur SAIM Amor	Mairie de CHEVILLY-LARUE
Madame TILLIER Christine	Mairie de IVRY-SUR-SEINE
Monsieur ZAARA Kais	Mairie de RUEIL-MALMAISON

La présente liste est arrêtée à 24 inscrits.

Fait à Pantin, le 20 mars 2025

Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe des
Affaires statutaires, juridiques et des
Organismes paritaires,



Louise HARGUINTEGUY